



# Recueil des actes administratifs

**L**e présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

### CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ORGANISME DE GESTION DES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES DE GARCHES (O.G.E.C DE GARCHES) POUR LA PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVEE JEAN-PAUL II

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *APPROUVE* la Convention relative à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée Jean-Paul II concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- *AUTORISE* le Maire à signer ladite convention avec l'OGEC concernant l'école privée Jean-Paul II.

### ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION « GARCHES TENNIS CLUB » A LA VILLE POUR L'ECLAIRAGE DE DEUX COURTS DE TENNIS AU DOMAINE DES QUATRE VENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *APPROUVE* le versement à la Ville d'un don pour un montant de 26.315,50 € de l'association « Garches Tennis Club »,
- *INSCRIT* la recette au budget de la Ville.

**CONTRAT D'INNOVATION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA SOCIETE ELECTRIC 55 CHARGING CONCERNANT LA MODIFICATION A TITRE EXPERIMENTAL DES ANCIENNES BORNES « AUTOLIB' » EN BORNES DE RECHARGE EN LIBRE-SERVICE**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :*

- *APPROUVE la convention ci-jointe à intervenir entre la société Electric 55 Charging et la Ville de Garches concernant la modification, à titre expérimental, des anciennes bornes Autolib' en bornes de recharge en libre-service.*

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX POLITIQUES LOCALES DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :*

- *APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour le financement de l'action « Bourse au permis » dans le cadre du programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance,*

*AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents relatifs à cette affaire*

**AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) SUR LE TERRITOIRE DE « PARIS OUEST LA DEFENSE »**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, MM. MENEL, MOREAUX, MAJOU, Mmes DERMAGNE, BOSSET, Mme GUYOT, M. HERZOG s'abstenant*

- *EMET un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur le territoire de l'Etablissement Public « Paris Ouest La Défense »,*
- *CHARGE Madame le Maire de la notification de la présente délibération à Monsieur le Président de l'EPT « POLD ».*

**SIVU « GARCHES/MARNES LA COQUETTE »**

**SIGNATURE DES CONVENTIONS :**

**- MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE GARCHES AU SIVU POUR L'ENTRETIEN DU PARKING**

**- MISE A DISPOSITION D'UN ASVP DE GARCHES A LA COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE POUR LE CONTROLE DU STATIONNEMENT DANS L'EMPRISE DU SIVU**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :*

- *APPROUVE et AUTORISE le Maire de Garches à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir entre le SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » et la Ville de Garches concernant la mise à disposition de ses services techniques au SIVU.*
- *APPROUVE et AUTORISE Mme le Maire à signer au nom de la Commune, la convention à intervenir avec la Commune de Marnes-la-Coquette concernant la mise à disposition, au profit de cette dernière, d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Garches pour 10% de son temps afin de contrôler le stationnement dans l'emprise du SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette ».*

**REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DE LA PERIODICITE DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE REGIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité :

- *Que l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), versée mensuellement selon les termes de la délibération du 13 décembre 2017, sera annualisée et versée en décembre de chaque année, pour la partie concernant l'indemnisation de la sujétion et l'expertise liée à la gestion d'une régie*

**PERSONNEL COMMUNAL : TRANSFORMATIONS DE POSTES - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *Décide de TRANSFORMER :*
- *Un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (effectif passant de 9 à 8) en un poste d'animateur (effectif passant de 3 à 4).*
- *Un poste d'adjoint de patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (effectif passant de 2 à 1) en un poste d'assistant du patrimoine (effectif passant de 1 à 2).*

0 0 0

**DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION	VISA PRÉFECTURE DU:
2019-183	12/12/2019	Décision intentant une procédure contentieuse devant la juridiction administrative	13/12/2019
2019-184	30/12/2019	Décision portant sur la signature d'un contrat de maintenance entre la ville de Garches et la société Bouygues énergies et services relatif à la maintenance de la 1ere tranche de travaux de la vidéoprotection urbaine sur la commune	30/12/2019
2019-185	13/12/2019	Décision portant signature d'un avenant de la décision n°2019-010 au contrat de licence et de maintenance du logiciel Sirius pour la billetterie informatique pour le paiement en ligne du CCSB de Garches pour 2 licences supplémentaires	30/12/2019
2020-001	08/01/2020	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 3 rue de la Côte Saint Louis	13/01/2020
2020-002	08/01/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association sportive du collège Henri Bergson	13/01/2020
2020-003	08/01/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le collège Henri Bergson	13/01/2020
2020-004	07/01/2020	Décision portant signature d'un contrat avec l'association Silasol pour l'organisation d'une animation musicale le 23/01/2020	13/01/2020

2020-005	31/12/2019	Décision portant signature d'un contrat pour la démonstration et l'atelier autour de la lanterne magique	13/01/2020
2020-006	03/01/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	13/01/2020
2020-007	17/01/2020	Décision portant institution de la régie d'avances école des sports	20/01/2020
2020-008	17/01/2020	Décision portant signature d'un contrat pour une rencontre avec Jo Hoestlandt auteur jeunesse	20/01/2020
2020-009	14/01/2020	Décision portant signature d'un contrat pour l'atelier stop motion	20/01/2020
2020-010	14/01/2020	Décision portant signature avec le centre de gérontologie « les abondances » d'une convention relative à la mise à disposition du local garches point accueil	20/01/2020
2020-011	28/01/2020	Décision concernant le contrat de maintenance de l'orgue de l'église St Louis place St Louis à Garches	29/01/2020
2020-012	14/01/2020	Décision portant signature d'un contrat concernant une animation musicale le jeudi 26 mars 2020 à la résidence les tilleuls	29/01/2020
2020-013	13/01/2020	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation de 2 animations musicales musicothérapie les mercredis 19 février et 15 avril 2020	29/01/2020
2020-014	22/01/2020	Décision portant signature d'un avenant à la police d'assurance Flotte Automobile compagnie SMACL sous le n° sma 054134/R	30/01/2020
2020-015	28/01/2020	Décision portant signature d'un contrat avec l'Association « les conteurs de Sèvres »	30/01/2020
2020-017	03/02/2020	Décision portant signature d'un contrat avec Mme Henriette REY concernant une séance de « my swing » le voyage musical le mardi 11 février 2020	05/02/2020
2020-018	27/01/2020	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'Association « l'Age d'Or » à la crèche les Pins	05/02/2020
2020-019	27/01/2020	Décision portant signature d'un contrat concernant une conférence sur le thème de l'Alsace et ses crus le mercredi 18 mars 2020 à la résidence les tilleuls	05/02/2020
2020-016	31/01/2020	Décision concernant le contrat de maintenance de la ventilation du parking du centre-ville	05/02/2020
2020-020	05/02/2020	Décision portant signature d'un contrat de maintenance auprès de la société DOOB pour les bornes d'écoute médiathèque	10/02/2020
2020-021	06/02/2020	Décision portant signature d'un contrat entre la ville de Garches et Navaj'Hopi	10/02/2020
2020-022	05/02/2020	Décision portant contrat d'abonnement Clic RDV Gestion des agendas	10/02/2020
2020-024	11/02/2020	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une animation musicale avec M. Jean Louis de la Boulaye, chanteur et guitariste le jeudi 27 février 2020	20/02/2020
2020-027	14/02/2020	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant 3 conférences sur trois thèmes différents les jeudi 30 janvier, jeudi 23 avril et jeudi 9 juillet 2020	20/02/2020

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2020**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTION DU MAIRE ET DES MAIRES  
ADJOINTS**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Garches, proclamés élus à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, se sont réunis à la salle Guy BEART à la Médiathèque Jacques GAUTIER le Samedi 23 Mai 2020 à 10h00, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, Madame Jeanne BÉCART, le Lundi 18 Mai 2020, conformément au III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Allain MAIRE, doyen d'âge pour l'élection du Maire et de Mme Jeanne BÉCART, Maire nouvellement élue pour la suite de l'ordre du jour.

A l'ordre du jour :

Election du Maire

Fixation du nombre de Maires adjoints

Election des Maires adjoints.

Le Conseil Municipal étant au complet, la séance est ouverte sous la Présidence de Mme BÉCART, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions. La Présidence de la séance est ensuite assurée par M. Allain MAIRE, doyen d'âge du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaires de séance :

Après avoir constaté que, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est respecté, le Conseil Municipal désigne, après accord unanime à main levée, les secrétaires de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- HERZOG Philippe

Il procède également à la désignation de Solène ALLANIC et de Grégory DEBAUVE comme assesseurs.

**ELECTION DU MAIRE**

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à bulletin secret à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président son bulletin de vote. Il fera, le cas échéant, la même démarche à l'appel du nom du Conseiller Municipal dont il détient le pouvoir, comme l'autorise l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les candidats sont les suivants :

Mme Jeanne BÉCART pour le groupe « GARCHES c'est vous »

Mme Françoise GUYOT pour le groupe « GARCHES autrement »

M. Yves MENEL pour le groupe « Utile pour GARCHES »

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, Madame Jeanne BÉCART (23 voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Maire.

Madame Jeanne BÉCART, Maire nouvellement élu, prend la Présidence de la séance et poursuit l'ordre du jour.

## **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider la création d'un ou plusieurs postes d'adjoints, sans que leur nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 pour GARCHES.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la création de 9 postes d'adjoints au Maire.

## **ELECTION DES MAIRES ADJOINTS**

Il est procédé ensuite, sous la présidence du Maire nouvellement élu, Mme Jeanne BÉCART et selon les modalités des articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 et R. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection des Maires Adjointes aux 9 postes créés précédemment.

Les listes de candidats qui ont été déposées sont les suivantes : "Garches c'est vous, avec Jeanne BÉCART"

Les candidats de la liste « Garches c'est vous, avec Jeanne BECART » (20 VOIX) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Maires Adjointes.

A l'issue de ce scrutin, le Maire déclare installés en qualité d'adjoints :

1 <sup>er</sup> Maire Adjoint	Bertrand OLIVIERO
2 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Béatrice BODIN
3 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Thierry MARI
4 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Cécile PONY-VIGIER
5 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Thierry KOCH-CHEVALIER
6 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Nathalie BOINET
7 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Julien MAGITTERI
8 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Charlotte BAQUET
9 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	Benoît BAS

## **DROITS DES SOLS DU 01 JANVIER AU 31 MAI 2020**

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES**

08/01/2020	116 Grande rue	Rénovation de la devanture
03/02/2020	14 Avenue de Brétigny	Création d'un portail piétons à l'identique et création d'un escalier
03/02/2020	14 rue Claude Liard	Modification d'une façade + suppression d'une véranda
12/02/2020	10 rue de la République	Ravalement
24/02/2020	5 Sente de la Plaine	Extension d'habitation, réaménagement du jardin
24/02/2020	2 rue de la République	Déplacer un portail de 30 cm, et remplacer un pilier en béton par un pilier en métal.

27/02/2020	22 rue des Suisses	Ravalement des façades avant et arrière + remplacement des garde-corps façade avant
27/02/2020	23 rue des Croissants	Déplacement de la porte d'entrée, modification de la marquise
28/02/2020	10 rue Frédéric Clément	Extension d'une maison individuelle
05/03/2020	54 rue des Croissants	Réfection clôture côté rue
06/03/2020	9 avenue Léonce Bucquet	Rénovation extérieure (toiture, menuiseries et ravalement)
12/03/2020	20 Avenue des Jockeys	Modification de la couverture et des menuiseries extérieures
09/04/2020	15 avenue Henri Bergson	Rénovation du garage muret avec mise en place d'une grille neuve
24/04/2020	2 Bis Avenue de Lorraine	Fermeture d'un carport et création du portail existant en double portillon
24/04/2020	8 rue de l'Ermitage	Création d'un escalier et modif.de la terrasse + baies vitrées
29/04/2020	10 impasse du Regard	Rénovation d'une véranda
07/05/2020	13 rue Athime Rué	Pose de parements pierre sur certains murs
22/05/2020	257 Grande Rue	Création d'une porte d'entrée

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES**

06/01/2020	10 rue Frédéric Clément	Réhabilitation et Surélévation d'une maison individuelle
28/01/2020	15 Avenue Henri Bergson	Régularisation d'une porte fenêtre
24/02/2020	2 rue de la République	Régularisation d'une terrasse
25/02/2020	176 Grande Rue	Création d'un abri de jardin de 7 m <sup>2</sup>
16/03/2020	2 rue Gustave Lambert	Extension partielle de la maison + piscine

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS**

09/01/2020	6 rue des Gaudonnes	Modification de la surface d'emprise au sol
14/01/2020	215 Grande Rue	Modification du nombre de logements
21/01/2020	26 bis rue Jean Mermoz	Modification de façades et de toiture

27/01/2020	33 rue Jean Mermoz	Modification alignement de l'extension
05/02/2020	125 rue de Buzenval	Modification d'un local d'activités en logement
13/02/2020	45-53 Grande Rue	Nouvelles divisions des lots
24/02/2020	22 avenue du Parc de Craon	Extension et surélévation, modifications de façades
26/02/2020	51 rue des Croissants	Surélévation partielle, modification de façades
05/03/2020	16 rue du 19 Janvier	Transfert de pc
05/03/2020	237 -239 Grande Rue	Construction de 20 logements dont 6 sociaux
16/03/2020	68 rue du 19 Janvier	Construction de deux édifices de 17 et 23 logements collectifs en r+2+combles et un niveau de sous-sol
16/03/2020	8 B rue de l'Ermitage	Restructuration et extension d'une maison d'habitation
16/03/2020	36 Grande Rue	Installation d'une clôture + construction d'un local de tri
17/03/2020	5 avenue Maurice	Extension d'une maison existante
17/03/2020	12 rue du Regard	Construction d'un nouveau bâtiment d'habitation
17/03/2020	3 rue du 19 Janvier	Changement de destination

### **PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS OU ANNULÉS**

18/02/2020	1 avenue du Docteur Gilles	Démolition d'un garage, construction de 2 maisons individuelles
16/03/2020	47 rue Frédéric Clément	Construction d'une maison
26/03/2020	87 Grande rue	Création d'un ensemble immobilier
26/03/2020	91 rue du 19 Janvier	Démolition d'une maison existante, construction d'un collectif de 7 logements + 9 maisons individuelles
18/05/2020	68 rue des Croissants	Démolition d'une véranda, démolition de la toiture du pavillon, création d'un comble, modification du portail

### **MARCHÉS CONCLUS EN 2019 PAR LA COMMUNE DE GARCHES**

La liste des marchés publics passés par la ville en 2019 est consultable en fin de la page d'accueil du site de la ville : [www.ville-garches.fr](http://www.ville-garches.fr), dans la rubrique "marchés publics", "liste des marchés publics", "liste des marchés publics conclus en 2019 par la Ville de Garches", ainsi que sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

### **CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES**

#### **Séance du 28 janvier 2020**

#### **APPROBATION DU RAPPORT MORAL**

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

#### **ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du Comité élisent les nouveaux membres du comité de la caisse des écoles.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Séance du 28 janvier 2020

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX COÛTS D'ABONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉALARME

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS, à signer, avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention fixant la participation du Département aux coûts d'abonnement du système de téléalarme.

Cette participation s'élève à 10 911,50 € pour l'année 2019.

#### AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR D'ETE A DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, après présentation du projet par le responsable du service Jeunesse et Sports, d'attribuer à l'association « Garches Evènements » une aide financière de 1 600 € pour l'organisation, en juillet 2020, d'un séjour d'été à destination de sept jeunes Garchois, dont les familles sont en difficulté sociale ou financière.

#### SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LE TEIL

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide, suite aux dégâts subis par la commune de Le Teil gravement touchée par un séisme le 11 novembre 2019, et dans le cadre d'une démarche de solidarité avec cette commune, d'attribuer au CCAS de Le Teil, une subvention d'un montant de 2 000 €, pour aider au relogement des habitants sinistrés les plus en difficulté.

#### LE CCAS ETUDIE ENSUITE

Une demande d'aide financière.

### Séance du 10 mars 2020

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### RAPPORT D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2019 ET DÉBAT BUDGETAIRE

Le rapport comptabilise les aides légales traitées en 2019 ainsi que les aides facultatives.

Concernant les aides légales, le nombre de dossiers instruits par le CCAS reste stable, sachant que l'instruction des demandes de RSA relève désormais du département. Parallèlement, le nombre de garchois inscrits pour le transport de « porte à porte » réalisé par l'Autre Bus, et le nombre de bénéficiaires de la téléassistance reste important.

Au niveau des aides facultatives, le montant des aides financières, qui peuvent être délivrées sous forme de secours en argent ou de chèques d'accompagnement personnalisé, est sensiblement en baisse par rapport à 2018 ; cette baisse s'inscrit dans un contexte de réorientation de la politique des services sociaux départementaux vers des procédures d'accompagnement, les aides financières étant, désormais, réservées à des charges exceptionnelles ; mais cette baisse s'explique, aussi par la

restructuration du Pôle Solidarité du Département, avec un 1<sup>er</sup> accueil sur le site de Boulogne Billancourt, ce qui peut conduire au non recours au droit d'un certain nombre d'usagers.

Au niveau de la situation familiale, les aides concernent toujours, majoritairement, les foyers constitués d'un seul adulte, avec un accroissement du nombre de personnes aidées vivant seules.

Contrairement aux années précédentes, les aides ont été, en 2019, majoritairement accordées à des personnes sans revenus, soit qu'il s'agisse de personnes très désinsérées, n'ayant pas fait valoir leurs droits, soit de personnes en attente de revenus (indemnités journalières, AAH, RSA...). Le CCAS pallie, ainsi, à des délais d'instruction et/ou de versement qui tendent à s'allonger de la part de partenaires institutionnels (CAF, CPAM...)

Viennent ensuite les aides accordées à des personnes exerçant une activité professionnelle, dans des conditions de travail souvent précaires.

Au niveau du type d'aides, elles restent, prioritairement, ciblées, au niveau des secours d'urgence, sur les dépenses alimentaires et de vie courante, mais aussi sur les dépenses d'énergie.

Il est à noter que les aides du CCAS et du Département sont complétées par les secours apportés par les associations caritatives, qui continuent d'œuvrer pour accompagner et aider les garchois en difficulté.

En matière de prévention et d'animation, le CCAS continue à jouer un rôle important dans la coordination des actions de soutien aux personnes âgées et handicapées, notamment par le biais de l'AGMAD, qui a vu le nombre d'heures d'interventions augmenter en 2019.

En réponse à Madame BAQUET sur l'impact, au niveau de son activité, de la délocalisation de l'AGMAD, Monsieur OLIVIERO confirme qu'un local, en centre-ville accessible aux personnes handicapés et offrant un meilleur confort, ne peut qu'améliorer l'accueil des usagers et faciliter la vie des aides à domicile.

Monsieur MAGITTERI souligne que le produit des locations de l'Espace de coworking, abrité dans le même bâtiment que l'AGMAD, devrait, à terme, pouvoir couvrir l'ensemble des charges de l'immeuble.

Le CCAS intervient, également, dans l'accompagnement des familles et des jeunes, et le développement d'actions visant à maintenir le lien social, telles que les cours informatiques pour séniors. Ces cours se sont accompagnés en 2019, de permanences numériques gratuites, financées par la conférence des financeurs du département. Ces permanences ne seront pas reconduites en 2020.

Monsieur HERZOG suggère une prise en charge, éventuelle, de celles-ci par le CCAS, sachant que la médiathèque propose, de son côté, des permanences numériques gratuites tous les vendredis après-midis.

En matière de prévention, soulignons, enfin, l'action menée en 2019, par le CCAS pour lutter contre les violences conjugales (formation du personnel communal, exposition photos, ciné-débat).

En matière d'accès aux droits, outre la domiciliation de personnes sans domicile fixe, le CCAS accompagne, par le biais de l'Association « Nouvelle Voies », les personnes en situation de précarité dans leurs démarches administratives, et permet, grâce au financement d'une permanence juridique animée par le CIDFF92 de Nanterre, de faciliter l'accès aux droits, et de lutter contre les violences conjugales. (Près de 26 % des femmes reçus en 2019 étaient victimes de violences).

Monsieur OLIVIERO souligne l'importance du travail en réseau, avec les services de la mairie ou les partenaires extérieurs tels que les associations caritatives. Le débat budgétaire fait, à nouveau, ressortir, dans un contexte de désengagement et de difficultés à joindre certains partenaires institutionnels, le besoin d'orienter l'action du CCAS vers un accompagnement administratif et numérique des usagers.

En effet, l'objectif est d'éviter que des personnes se retrouvent marginalisées, victimes de la fracture numérique, car ne pouvant pas, dans un monde où de nombreuses démarches se font sur informatique, accéder à leurs droits. Ce besoin accru d'accompagnement aux démarches administratives, notamment, sur internet, est à prendre en compte dans l'orientation du budget du CCAS pour l'année 2020.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTUDIE ENSUITE

Une demande d'aide financière.

### **TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »**

#### **Bureau du 4 février 2020**

#### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le quatre février, le bureau territorial, dûment convoqué le vingt-neuf janvier par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à la Mairie de Courbevoie, place de l'Hôtel de Ville.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019.
- DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Monsieur Christian DUPUY en qualité de secrétaire de séance à main levée.

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SITRU

Le Bureau, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE la modification des statuts du SITRU relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour le compte des communes de Maisons-Laffitte et Le Port Marly au titre « traitement des déchets ménagers et assimilés » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### AVENANT N°3 AU CONTRAT RELATIF A L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°3 au contrat n°16367 lot n°2 « enlèvement, transport et valorisation des déchets diffus spécifiques », conclu avec la société OTUS SNC (mandataire du groupement constitué avec SARP), prolongeant la durée dudit contrat de 5 mois, étant précisé que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

#### LA GARENNE-COLOMBES - PRESTATIONS DE COLLECTE SEPARATIVE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- ❖ APPROUVE la décision d'attribuer le marché n° 19117 relatif aux prestations de collecte séparative des déchets ménagers et assimilés de la ville de La Garenne-Colombes à la société POLYBUIIS.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit contrat et à prendre toute mesure concernant son exécution.

#### CRÉATION DE L'EMPLOI DE COORDINATEUR GESTION DES DÉCHETS

- ❖ DÉCIDE la création, à temps complet, de l'emploi de coordinateur gestion des déchets.
- ❖ AUTORISE le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires.

#### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA VILLE DE SURESNES

- ❖ APPROUVE la convention de mise à disposition à temps partiel (13% hebdomadaire soit une moyenne mensuelle de 20 heures) de la directrice générale des services de la ville de Suresnes auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer avec la ville de Suresnes ladite convention ci-annexée.

#### CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE AVEC L'OPH DE COURBEVOIE

- ❖ APPROUVE la convention d'utilité sociale 2019-2025 de l'Office public de l'habitat de Courbevoie EPT Paris Ouest La Défense,
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer la convention d'utilité sociale et à l'exécuter.

#### CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE AVEC LA SEM DE LA GARENNE-COLOMBES

- ❖ APPROUVE la convention d'utilité sociale 2019-2025 de la SEM de La Garenne-Colombes.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer la convention d'utilité sociale et à l'exécuter.

#### CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE AVEC L'OPH DE NANTERRE

- ❖ APPROUVE la convention d'utilité sociale 2019-2025 de l'Office public de l'habitat de Nanterre,
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer la convention d'utilité sociale et à l'exécuter.

#### CONVENTIONS DE GESTION DE DETTE RELATIVES À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT PARC SUD A NANTERRE, À L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À NANTERRE ET À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES CHAMPS PHILIPPE À LA GARENNE-COLOMBES

- ❖ APPROUVE la convention de gestion de dette pour la mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 € en 2019 sur le budget sectorisé de Nanterre pour financer la participation d'équilibre à la SPLNA pour l'opération d'aménagement Parc Sud.
- ❖ APPROUVE la convention de gestion de dette pour la mobilisation d'un emprunt de 175 000 € en 2019 sur le budget sectorisé de Nanterre pour financer les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Nanterre.
- ❖ APPROUVE la convention de gestion de dette pour la mobilisation d'un emprunt relais de 7.750.000 € en 2019 sur le budget annexe opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ces trois conventions et à les exécuter.

#### LA GARENNE-COLOMBES - ILOT SARTORIS / ZAC DES CHAMPS-PHILIPPE - CESSIION DES DROITS À CONSTRUIRE À CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION

- ❖ APPROUVE le principe de la cession au bénéfice de la société Crédit Agricole Immobilier Promotion, des parcelles cadastrées section G n°70p à 73 sise rue Sartoris à La Garenne-Colombes, d'une superficie de terrain d'environ 2 100 m<sup>2</sup> et des droits à construire qui y sont attachés pour un montant prévisionnel de 4 996 820 € HT à réajuster en fonction du montant de la taxe aménagement applicable au permis de construire à obtenir par l'acquéreur.
- ❖ APPROUVE la promesse de vente avec la société Crédit Agricole Immobilier Promotion pour la construction d'une résidence accueil et d'une pension de famille de 50 logements locatifs sociaux, d'une résidence privée pour des personnes seniors avec services de 73 logements et de locaux réservés pour un équipement d'intérêt collectif.

- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer la promesse de vente avec la société Crédit Agricole Immobilier Promotion et à y apporter, en tant que besoin, toute modification d'ordre purement technique ainsi que tous les actes afférents.
- ❖ APPROUVE les conditions de mise en place d'une servitude de cour commune telle que décrite ci-dessus.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer la servitude de cour commune avec la société Crédit Agricole Immobilier Promotion.

LA GARENNE-COLOMBES - ILOT SARTORIS / ZAC DES CHAMPS-PHILIPPE - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA SOFINIM

- ❖ APPROUVE l'avenant à la convention de participation au coût des équipements publics au titre de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la société de promotion immobilière promoteur SOFINIM/SCI SARTORIS II relative à la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant à la convention de participation.

LA GARENNE-COLOMBES - DÉMOLITION D'UN PAVILLON ET D'UNE DÉPENDANCE SIS 88 RUE SARTORIS

- ❖ APPROUVE la démolition d'un pavillon et d'une dépendance sis 88 rue Sartoris à La Garenne-Colombes (parcelle cadastrée section G numéro 70),
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président à signer et à déposer pour instruction de la demande de permis de démolir susvisée,
- ❖ DIT que la présente décision sera jointe à la demande de permis de démolir.

NANTERRE - ZAC « DES GUILLERAIES » - CONVENTIONS DE PARTICIPATION AU COÛT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer les conventions de participation de la PLATEFORME DU BATIMENT et de PARLAVOISIER établies entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, les constructeurs et la SPLNA.

MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES COMMERCES DE L'ECO-QUARTIER DES BERGÈRES À PUTEAUX

- ❖ APPROUVE le lancement de la consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement des commerces de l'Eco-Quartier des Bergères à Puteaux.
- ❖ INDIQUE que ce contrat est :
  - Un accord-cadre à bons de commande ;
  - D'une durée contractuelle d'une année courant à compter de la date de notification, reconductible trois fois pour une durée totale de quatre ans ;
  - Traité à prix unitaires.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit contrat et à prendre toute mesure concernant son exécution.

RUEIL MALMAISON - ZAC DE L'ARSENAL – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS AVEC LA SNC COGEDIM PARIS METROPOLE

- ❖ APPROUVE la modification apportée à la convention de participation de la société SNC Cogedim Paris Métropole, suite au programme modifié des équipements publics de la ZAC de l'Arsenal.
- ❖ ADOPTE en conséquence, les termes d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC de l'Arsenal à Rueil-Malmaison, à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la SNC Cogedim Paris Métropole, représentée par Monsieur Raphaël Rolinet, directeur régional, et la SPL Rueil Aménagement, aménageur de cette ZAC.

- ❖ PREND ACTE que cette convention met à la charge du pétitionnaire constructeur, la SNC Cogedim Paris Métropole, représentée par Monsieur Raphaël Rolinet, directeur régional, une participation financière d'un montant forfaitaire de 1.035.900,00 €, que la SPL Rueil Aménagement affectera à la réalisation des équipements publics de la ZAC de l'Arsenal, dont la liste figure au programme modifié des équipements publics de la ZAC, tel qu'approuvé par délibération n°19 du 24 septembre 2019.
- ❖ PREND ACTE que ce montant sera versé directement par le pétitionnaire constructeur à la SPL Rueil Aménagement le jour de la signature de l'acte authentique constatant la vente des parcelles, terrain d'assiette du projet, à la société Cogedim Paris Métropole.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

#### RUEIL MALMAISON - ZAC RUEIL 2000 EXTENSION – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- ❖ ADOPTE les termes d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC Rueil 2000 Extension, à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense, la société SNC RUEIL LA ROTONDE, représentée par sa gérante, la société dénommée BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise, et la SPL Rueil Aménagement, aménageur de la ZAC Rueil 2000 Extension à Rueil-Malmaison, suite aux modifications apportées au projet du pétitionnaire constructeur générant la création de 664 m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire.
- ❖ PREND ACTE que cette convention met à la charge du constructeur, la société SNC RUEIL LA ROTONDE, représentée par sa gérante, la société dénommée BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise, une participation financière d'un montant 47.914,24 €
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

#### **Conseil de Territoire du 4 février 2020**

##### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le quatre février, le Conseil de territoire, dûment convoqué le vingt-neuf janvier par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à la Mairie de Courbevoie, place de l'Hôtel de Ville.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019.
- DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Madame Thérèse NGIMBOUS-BATJÔM en qualité de secrétaire de séance à main levée.
- PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le Conseil de territoire le 18 janvier 2016.

##### ÉLECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

- ❖ DÉCIDE dans le respect du principe de la garantie du pluralisme, de pourvoir le seul siège vacant de membre titulaire de la commission d'appels d'offres.
- ❖ ET CONFIRME les autres membres de cette commission dans leurs fonctions.
- ❖ Après avoir fait appel aux candidatures, pour représenter le conseil de territoire au sein de la commission d'appels d'offres, Madame Carine Guetta déclare être candidate.
- ❖ PROCÈDE à l'élection du membre suppléant au sein de la CAO. Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

Votants : 77  
Bulletins trouvés dans l'urne : 75  
Bulletins blancs ou nuls : 7  
Suffrages exprimés : 68

Madame Carine Guetta a obtenu 68 voix  
En conséquence, Carine Guetta, est déclarée élue en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION AD HOC EN MATIÈRE DE MARCHÉS DE TRAVAUX

- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.
- ❖ ÉLIT Madame Carine Guetta membre suppléant de la commission ad hoc pour les marchés de travaux passés selon une procédure adaptée.

#### REPLACEMENTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE COLLÈGE ET LYCÉES DE LA VILLE DE RUEIL-MALMAISON

- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.
- ❖ ÉLIT Madame Carine Guetta en tant que représentante suppléante au sein du conseil d'administration du collège Les Bons Raisins.
- ❖ ÉLIT Madame Carine Guetta en tant que représentante titulaire au sein du conseil d'administration du collège Jules Verne.
- ❖ ÉLIT Madame Carole Rückert en tant que représentante suppléante à titre consultatif au sein du conseil d'administration du lycée Gustave Eiffel.

#### LANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES INTERCOMMUNAL

- ❖ APPROUVE le lancement du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales intercommunal.
- ❖ SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau du bassin Seine-Normandie et de tout autre organisme financeur.
- ❖ AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'octroi de ces aides et notamment à signer tout document y afférent.

#### ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR 2020

- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ CRÉE une opération comptable pour le compte de tiers sur le budget principal dénommée « écoquartier Village Delage » numérotée 4581001 avec pour article de dépenses le numéro 4581001 et pour article de recettes le numéro 4582001.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe PEP'IT de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises à Nanterre de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe opérations d'aménagement à Puteaux de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.

### FIXATION DES TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR 2020

❖ FIXE les taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour 2020 comme suit :

- Zone 1 - Garches : 4,32 %
- Zone 2 - Saint-Cloud : 3 %
- Zone 3 - Vaucresson : 4,52 %
- Zone 4 - Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes : 3,47 %.

### FIXATION DU TAUX DE CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES POUR 2020

❖ FIXE le taux maximum de contribution foncière des entreprises avec capitalisation des taux à 20,93%.

### FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES BUDGETS ANNEXES : OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT À LA GARENNE-COLOMBES ET À PUTEAUX

❖ PRÉCISE que l'amortissement linéaire est retenu.

❖ FIXE le barème des amortissements des budgets annexes relatifs aux opérations d'aménagement à La Garenne Colombes et à Puteaux :

<b>Nomenclature M14</b>	<b>Type d'immobilisation</b>	<b>Durée</b>
	<b>Immobilisations incorporelles</b>	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	4 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
202	Frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme	5 ans
	<b>Subventions d'équipement</b>	
204	Subventions d'équipement à des organismes pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
204	Subventions d'équipement à des organismes pour des bâtiments, des installations	15 ans
204	Subventions d'équipement à des organismes pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
	<b>Immobilisations corporelles</b>	
2156	Matériel et outillage d'incendie	5 ans
2157	Matériel et outillage de voirie	5 ans
2158	Matériel et outillage technique	10 ans
2182	Petit matériel roulant	5 ans
2182	Gros matériel roulant	10 ans
2182	Autre matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et d'informatique	5 ans

2184	Mobilier	12 ans
2185/2188	Autres matériels	5 ans
2173	Immeubles productifs de revenus non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif	30 ans
	Autres biens dont la valeur n'excède pas 1 000 €	1 an

#### MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AUX VILLES ET AUX OPÉRATEURS

- ❖ ABROGE sur le territoire de la ville de Puteaux, la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité sur le secteur PTX010, recouvrant les ZAC Charcot et des Bergères.
- ❖ INSTAURE sur le territoire de la ville de Vaucresson, la délégation de droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité à l'EPFIF sur le secteur de veille foncière « République - Garrel », selon le plan VCS110 annexé à la présente délibération.
- ❖ PRÉCISE que les délégations consenties aux opérateurs et aux communes sont rappelées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- ❖ RAPPELLE que par ces délégations, les délégataires obtiennent la maîtrise complète du processus de préemption et en conséquence sont soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemptions et d'utilisation du ou des biens préemptés.
- ❖ RAPPELLE et PRÉCISE que le Président a reçu délégation pour exercer, au nom de l'EPT Paris Ouest La Défense, les droits de préemption ainsi que le droit de priorité définis par le Code de l'urbanisme, pour la durée de son mandat, pour les périmètres ne faisant pas l'objet des délégations consenties aux opérateurs et aux communes tels que définis dans l'annexe à la présente délibération.
- ❖ PRÉCISE que le Président peut déléguer sans limitation particulière l'exercice de ces droits à l'occasion de toute aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 et 213-3 du Code de l'urbanisme. Il en rendra compte à la plus proche réunion utile de l'organe délibérant.

#### LA GARENNE-COLOMBES – MODIFICATION N° 10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ❖ APPROUVE le dossier de modification n°10 du PLU de La Garenne-Colombes, tel qu'annexé à la présente délibération,
- ❖ DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité obligatoires en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme.

#### NEUILLY-SUR-SEINE - MISE À DISPOSITION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE SA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4

- ❖ DÉCIDE, à l'initiative du Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, de mettre à disposition du public pendant un mois, du 23 mars au 24 avril 2020, à la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la ville de Neuilly-sur-Seine, située en son hôtel de ville, 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9h à 17h30, le dossier de modification, l'exposé des motifs de cette modification simplifiée et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées.
- ❖ DÉCIDE de recueillir les observations du public dans un registre disponible à la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la ville de Neuilly-sur-Seine, située en son hôtel de ville, 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Ces observations pourront également être envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, immeuble Le Luminis, 91 rue Jean Jaurès CS 30050, 92806 PUTEAUX CEDEX.

- ❖ DIT qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de la ville de Neuilly-sur-Seine, le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense en présentera le bilan devant le conseil de territoire qui approuvera le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Neuilly-sur-Seine, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département.

#### SURESNES - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ❖ APPROUVE la modification du plan local de l'urbanisme de Suresnes telle que modifiée suite à l'enquête publique
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Suresnes, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département.
- ❖ DIT qu'en application des articles L.153-44, L.153-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU HARAS LUPIN**

#### **Séance du 2 mars 2020**

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'année 2019 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	185.265,46 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	13.971,42 €

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Comité approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2019 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	185.265,46 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	13.971,42 €

#### APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Comité approuve à l'unanimité le rapport d'activité de l'année 2019.

#### AFFECTATION DU COMPTE DU RÉSULTAT

Le Comité décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	13.971,42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	185.265,46 €

#### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Comité reconnaît avoir débattu et pris acte des orientations budgétaires du SIVU du Haras Lupin pour l'année 2020.

### MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LE CE DE TOYOTA FRANCE

Le Comité décide de mettre à disposition le terrain d'honneur n°2 du Haras Lupin du 30 novembre 2019 au 31 mars 2020.

Le Comité décide de fixer un forfait pour quatre mois à 1.300 € et dit que la recette sera émise pour l'utilisation du terrain à l'imputation suivante : 7083-412 Locations diverses.

### **Séance du 9 mars 2020**

#### BUDGET PRIMITIF 2020

Le Comité vote le budget pour l'année 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	250.450,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	238.852,43 €

### **SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »**

### **Séance du 28 janvier 2020**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Comité du 4 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

#### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Comité reconnaît avoir débattu et pris acte des orientations budgétaires du SIVU « Garches/Marnes la Coquette » pour l'année 2020.

#### MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'INVESTISSEMENT

Pour l'heure, le Comité décide de surseoir à la modification des statuts du syndicat, compte-tenu des formalités administratives à accomplir dans un calendrier qui ne s'y prête guère pour le moment.

#### QUESTIONS DIVERSES

Le Comité répond favorablement à cette requête et accorde la gratuité aux habitants de Ville d'Avray pendant un mois, soit du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020, correspondant à la période de travaux suite à l'effondrement de talus sur la voie ferrée.

### **Séance du 12 mars 2020**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 28 JANVIER 2020

Le procès-verbal de la séance du Comité du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

#### COMPTE DE GESTION 2019

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion du SIVU dans l'exercice pour l'année 2019.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Comité approuve à l'unanimité les résultats tels que figurant dans le compte administratif de l'exercice 2019.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 de 52.306,52 € au compte R002 du budget du Syndicat.

## BUDGET 2020 DU SIVU

Le Comité approuve à l'unanimité le budget du SIVU « Garches / Marnes la Coquette » pour l'année 2020.

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE GARCHES AU SIVU « GARCHES / MARNES-LA-COQUETTE » POUR L'ENTRETIEN DU PARKING DE LA GARE ET DES ABORDS

Le Comité approuve à l'unanimité la convention à intervenir entre le SIVU et la commune de Garches pour une période de 3 ans, allant du 16 mars 2020 au 31 décembre 2022.

### **ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Mairie – 2 avenue du Maréchal Leclerc	2 – Garage municipal – 9 rue des Quatre Vents
	Le 16/01/2020	Le 16/01/2020

#### **Analyse physico-chimique**

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,50	7,30
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	659	675

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

#### **Analyse bactériologique**

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	16,00	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		60,00	0

**AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.**

A Garches :	1 – Garage municipal – 9 rue des Quatre Vents	2 – Ecole – Rue de Côte Saint Louis
	Le 14/02/2020	Le 14/02/2020

#### **Analyse physico-chimique**

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,60	7,80
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	648	639

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

**Analyse bactériologique**

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires		1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	3,00	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

**AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.**

A Garches :	1 – Pharmacie de l'Hôtel de Ville – 9 avenue du Maréchal Leclerc	2 – Mairie – 2 avenue du Maréchal Leclerc
	Le 21/04/2020	Le 29/04/2020

**Analyse physico-chimique**

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,50	7,60
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	684	720

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

**Analyse bactériologique**

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires		1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

**AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.**

A Garches :	1 – Pharmacie de l'Hôtel de Ville – 9 avenue du Maréchal Leclerc	2 – Mairie – 2 avenue du Maréchal Leclerc
	Le 13/05/2020	Le 13/05/2020

**Analyse physico-chimique**

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,60	7,50
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	656	659

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

**Analyse bactériologique**

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires		<b>1</b> Valeurs mesurées	<b>2</b> Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

**AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.**

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale